



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

11, rue de La Baume, 75008 PARIS - Tél. : 01.53.83.47.47 - Fax : 01.53.83.48.48

<http://www.fnsea.fr>

n/réf : ECO1511862LC-ER

Paris, le 21 janvier 2015

Monsieur MORTUREUX
Directeur général de l'ANSES
14 rue Pierre et Marie Curie
94700 Maisons-Alfort

Monsieur le Directeur général,

Lors du Conseil d'administration de l'ANSES le 20 novembre 2014, le représentant de la FNSEA a demandé que l'agence s'autosaisisse en 2015, de la question majeure de l'impact des nitrates présents dans notre alimentation sur la santé humaine. Vous avez souhaité que la FNSEA prenne l'initiative de cette saisine, ce que nous faisons aujourd'hui.

Le rôle des nitrates sur la santé des personnes fait aujourd'hui l'objet d'appréciations différentes dans le monde médical et celui de la Recherche. C'est ainsi que des scientifiques de renommée internationale, sont amenés à encourager leur consommation pour soigner des malades atteints de pathologies cardiovasculaires. Très récemment, le lundi 19 janvier 2014, la Queen Mary University of London constatait, dans une étude sur 64 patients, qu'un verre de jus de betterave de 250 ml a le même effet chez les hypertendus qu'un médicament dédié, dans une étude menée sur plusieurs semaines.

D'autres médecins soulignent par contre leur nocivité probable, y compris vis-à-vis de certains cancers.

Plus spécifiquement, l'OMS s'inquiète des impacts - sur la santé des nouveaux nés - des nitrates contenus dans l'eau de boisson des biberons. Elle fixe dès lors une valeur guide de 50 mg/litre d'eau. Sa demande date des années 80.

La directive 98/83/CE du 03/11/98 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine fixe une exigence minimale également de 50 mg /l pour les nitrates. Le ministère de l'Ecologie explique sur son site Internet que « la norme européenne (50 mg/l) a été fixée en fonction des risques encourus par les catégories les plus vulnérables (nourrissons et femmes enceintes), sur la base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé ».

Depuis les premières appréciations scientifiques vulgarisées en 1996 par Jean et Jean-Louis L'Hirondel, une controverse scientifique s'est installée en France sur les effets réels ou supposés, bénéfiques ou néfastes, sur la santé humaine, des nitrates présents dans l'alimentation, y compris l'eau potable. En octobre 2012, une revue mensuelle de vulgarisation scientifique et technique, Science et vie, affirmait à propos des Nitrates : « Attention ils sont bons pour la santé ».

Le 15 mars 2013, un hebdomadaire professionnel agricole réputé pour la qualité de ses informations, La France agricole, publiait une « étonnante contre-enquête » très documentée sur la question.

Depuis 30 ans, les travaux scientifiques se sont étoffés, particulièrement dans les pays anglo-saxons et scandinaves, les connaissances sur notre alimentation se sont précisées, les règles d'hygiène et le suivi médical se sont perfectionnés, sans pour autant que l'on s'interroge sur la « culpabilité » ou non des nitrates, le bien fondé du dispositif normatif appliqué par les politiques de santé publique.

La FNSEA demande aujourd'hui à l'ANSES de se saisir de cette question et d'engager, si cela s'avère nécessaire, des études complémentaires.

C'est le rôle de l'ANSES de mener à bien cette mission d'intérêt général sur une question dont les réponses médicales et réglementaires créent aujourd'hui le doute tant chez les agriculteurs que dans l'opinion publique, les entreprises de l'eau, l'industrie agro-alimentaire, le monde sportif et médical, et d'une façon plus large, l'ensemble des consommateurs et des citoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, en l'expression de mes sincères salutations *et de ma confiance pour que l'ANSES aide à éclairer ces débats à forts enjeux.*

Christiane LAMBERT



Première vice-présidente de la FNSEA
Membre du CA de l'ANSES